

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 30 E 31 DI MARZU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 30 ET 31 MARS 2023

2023 / 01/023

**REPONSE DE MONSIEUR ALEXANDRE VINCIGUERRA (au nom de M. Dominique LIVRELLI) A
LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-THERESE MARIOTTI AU NOM DU GROUPE
UN SOFFIU NOVU**

Objet : Ravages de la punaise diabolique (haliomorpha halys) dans les vergers en Corse

Madama a Presidente, cari cunsiglieri, care cunsigliere,

U Presidente di l'ODARC essendu ritenutu in Bruxelles da a negoziazione nant'à a PAC, tocca à mè di parlavvi di e cimice diaboliche, diavulesche, o terribule.

Per disgrazia i disgrasti di st'animale terribule si scoprenu appena di più ogni ghjornu .

L' Halyomorpha halys, hè u so nome scientificu, hè stata usservata in Corsica dapoi u 2019

Manghja ciò chì li casca , invade senza limiti , invade tutte e nostre pruduzione vegetale è lascia e so escrezione nantu à e foglie è i frutti. Sò dunque perdite economiche sempre più forte per i nostri agricoltori .

Allora ch'à fattu l'ODARC ? À dater de ce printemps, les objectifs visés sont : établir un état des lieux précis avec l'observation du ravageur et son cycle local, rechercher des parasitoïdes éventuellement autochtones, perfectionner et communiquer un protocole à un cahier des charges du piégeage. A défaut d'alternative probante, l'utilisation d'auxiliaires parasitoïdes des œufs développée dans plusieurs pays est la voie la plus prometteuse. Se posent alors dans ce contexte les questions de

l'autorisation et de la faisabilité de l'introduction en Corse car il peut y avoir un effet environnemental.

L'utilisation de phéromones se révèle également être un outil très efficace de lutte et confère au piégeage massif un intérêt certain pour le suivi et la réduction de cette population de punaises.

La multiplication des points de piégeage devrait donner un bon aperçu de la situation, à la fois sur les cultures, sur le calendrier et la cartographie des ravages.

Pour mener à bien ce plan, la chambre d'agriculture de Haute-Corse et l'AREFLEC vont œuvrer ensemble, un technicien initié par l'équipe de Sophia Antipolis, pouvant être recruté à l'AREFLEC pour conduire l'action sur une première année. L'État, via le service régional de l'alimentation, qui ne l'oublions pas, est chargé de protéger le territoire de l'introduction et de la dissémination d'organismes nuisibles aux végétaux, envisage de participer au financement de cette action, à condition que les professionnels contribuent également à ce plan de contrôle et de piégeage.

Selon le taux de participation de l'État - que nous ignorons actuellement -, il est prévu que l'ODARC puisse cofinancer cette opération afin que celle-ci soit mise en œuvre le plus rapidement possible, car les observations de sortie d'hiver sont primordiales dans le déroulé de l'opération.

Je vous remercie.